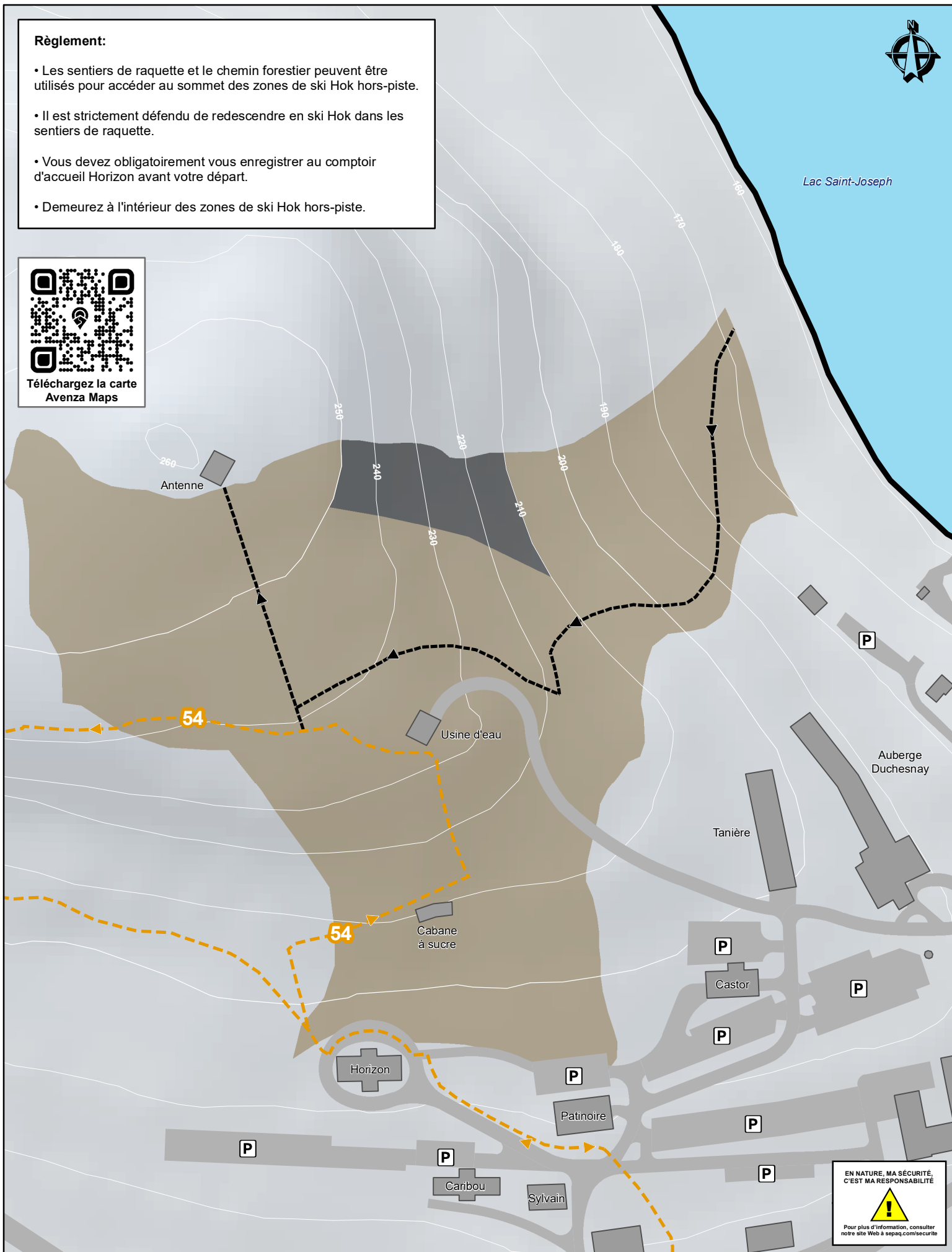


Règlement:

- Les sentiers de raquette et le chemin forestier peuvent être utilisés pour accéder au sommet des zones de ski Hok hors-piste.
- Il est strictement défendu de redescendre en ski Hok dans les sentiers de raquette.
- Vous devez obligatoirement vous enregistrer au comptoir d'accueil Horizon avant votre départ.
- Demeurez à l'intérieur des zones de ski Hok hors-piste.



Téléchargez la carte
Avenza Maps

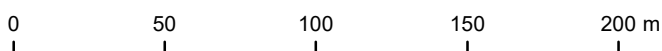


EN NATURE, MA SÉCURITÉ,
C'EST MA RESPONSABILITÉ

Pour plus d'information, consultez
notre site Web à sepaq.com/securite

Station touristique Duchesnay Ski Hok (Zone d'initiation)

- | | | | |
|--|---------------------|--|-----------------------------|
| | Stationnement | | Bâtiment |
| | Remontée Ski Hok | | Zone de ski Hok |
| | Route principale | | Zone de ski Hok (Difficile) |
| | Sentier de raquette | | |



1:2 500

Équidistance des courbes de niveau: 10 mètres
L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%

Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées
Banque de données Sépaq 2023

Cartes topographiques
à l'échelle de 1/20 000 1996-2000

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
© Gouvernement du Québec
2023-12

